

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC RIMOUSKI-NEIGETTE**  
**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN**

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le mardi 3 septembre 2024 à 19h30. À laquelle séance étaient présents(e) les conseillers(ère) madame Isabelle Roy ainsi que messieurs Pierre Bellavance, Daniel Caissy, Daniel Lebel et Stephan Simoneau tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire, Mario Beauchesne.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / greffier-trésorier.

16 citoyens et citoyennes assistent à la séance.

**MOT DE BIENVENUE**

**202409-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé monsieur Daniel Caissy  
et résolu à l'unanimité  
que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé tout en laissant l'item « DIVERS » ouvert.

**202409-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 AOUT 2024**

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance  
et unanimement résolu  
que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 aout 2024 soit adopté.

**CORRESPONDANCES**

- **MRC de Rim.-Neigette :**
  - Règlement 24-08 édictant le plan de gestion des matières résiduelles 2024-2031 de la MRC Rimouski-Neigette

**AFFAIRES COURANTES**

**202409-003 MAIRE SUPPLÉANT : Stephan Simoneau (Août – Septembre - Octobre)**

Il est proposé par monsieur Daniel Lebel  
et unanimement résolu  
de nommer monsieur Stephan Simoneau maire suppléant jusqu'à la séance ordinaire de novembre.

**202409-004 CN : Appui à la semaine de la sécurité ferroviaire**

**ATTENDU QUE** la **Semaine de la sécurité ferroviaire** aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024.

**ATTENDU QUE** 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables.

**ATTENDU QUE** l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

**ATTENDU QU'** Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

**ATTENDU QUE** le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau  
et unanimement résolu  
d'appuyer la **Semaine nationale de la sécurité ferroviaire**, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2024.

**AINÉS, CULTURE, FAMILLES ET LOISIRS**

Aucun point durant cette séance

## FÉLICITATION / REMERCIEMENT

### 202409-005 MONTMINY, LORENZO et JEAN, GHISLAINE : Publication du livre sur Saint-Fabien-sur-Mer

Il est proposé par madame Isabelle Roy et unanimement résolu de féliciter monsieur Lorenzo Montminy et madame Ghislaine Jean pour la publication di livre sur l'histoire de Saint-Fabien-sur-mer.

### 202409-006 MICHAUD, GABRIEL : Félicitation concours de bucheron

Il est proposé par monsieur Daniel Caissy et unanimement résolu de féliciter monsieur Gabriel Michaud pour le concours de bucheron tenu lors de St-Fab en musique.

### 202409-007 LOISIRS ST-FABIEN : Félicitation pour St-Fab en musique

il est proposé par monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu de féliciter les loisirs St-Fabien pour la tenue de St-Fab en musique.

## SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point durant cette séance

## TRAVAUX PUBLICS

- **ECHO-TECH :** Rapport mesure d'accumulation de boues dans les étangs aérés
- **MTMD :** PAVL – Entretien 2024 – 251 541 \$

### 202409-008 VÊTEMENTS / BOTTES : Montants

il est proposé par monsieur Stephan Simoneau et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Fabien paie a chaque année paire ans 250.00\$ pour les bottes et 100.00\$ pour les vêtements sous présentation des factures.

### 202409-009 PAVL : Demande d'extension de l'échéancier des travaux et autorisation de signature – Réfection des services sur la 7<sup>e</sup> avenue – Programme d'aide à la Voirie locale, volet redressement – Dossier No RKQ97932 - MTMD

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Fabien a reçu la lettre d'annonce le 4 décembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Fabien devait procéder à des acquisitions de terrain et des servitudes et coordonner des déplacements d'ouvrages d'utilités publiques pour la réalisation du projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a obtenu la confirmation de l'obtention de son règlement d'emprunt le 18 juin dernier ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'ensemble des travaux ne pourront être complétés avant le 4 décembre 2024 ;

il est proposé par monsieur Pierre Bellavance et unanimement résolu

**DE** demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de reporter les travaux de Réfection des services sur la 7e avenue au 4 décembre 2025.

**DE** proposer l'échéancier suivant au ministère des Transports et de la Mobilité durable :

- Confirmation de l'aide financière : 4 décembre 2023
- Appel d'offres : Mai 2024
- Obtention du règlement d'emprunt : 18 juin 2024
- Début des travaux: Août 2024
- Arrêt des travaux 2024 : Novembre 2024
- Reprise des travaux : Juin 2025
- Fin des travaux : Décembre 2025

**D'** autoriser le maire, Mario Beauchesne, le directeur général, Monsieur Yves Galbrand à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Fabien, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**202409-010** **PAVL : Demande d'extension de l'échéancier des travaux et autorisation de signature – Remplacement d'un ponceau existant sur la route de Ladrière (ch. : 7+712) – Programme d'aide à la Voirie locale, volet accélération – Dossier No CNT93982 - MTMD**

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Fabien a reçu la lettre d'annonce officielle le 16 novembre 2022 ;

**CONSIDÉRANT QUE** La Municipalité de Saint-Fabien qu'une demande de prolongation a été acceptée le 17 novembre 2023 par le MTMD repoussant la date limite des travaux au 16 novembre 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux seront réalisés en septembre et octobre 2024 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux d'ensemencement et de plantation d'arbres et d'arbustes ne sont pas recommandés en octobre ;

il est proposé par monsieur Daniel Lebel  
et unanimement résolu

**DE** demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de reporter la date limite des travaux de remplacement d'un ponceau existant sur la route Ladrière (ch. : 7+712) au 30 juin 2025.

**DE** proposer l'échéancier suivant au ministère des Transports et de la Mobilité durable :

- Confirmation de l'aide financière : 16 novembre 2022
- Confirmation de la prolongation : 17 novembre 2023
- Réception de l'autorisation ministérielle 2 avril 2024
- Appel d'offres : Mai 2024
- Obtention du règlement d'emprunt : 18 juin 2024
- Début des travaux: 9 septembre 2024
- Arrêt des travaux 2024 : Octobre 2024
- Reprise des travaux : Mai 2025
- Fin des travaux : Juin 2025

**D'** autoriser le maire, Monsieur Mario Beauchesne, le directeur général, Monsieur Yves Galbrand à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Fabien, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**202409-011** **PONCEAU : Directive de changement #1**

il est proposé par monsieur Daniel Caissy  
et unanimement résolu

d'accepter la directive de changement 01 de Tetra Tech pour autoriser le déplacement du ponceau de la route Ladrière pour l'éloigner d'un poteau d'Hydro-Québec et éviter des frais.

**202409-012** **7<sup>E</sup> AVENUE : HQ : Déplacement des poteaux**

il est proposé par monsieur Stephan Simoneau  
et unanimement résolu

d'autoriser le directeur général, monsieur Yves Galbrand à signer l'entente avec Hydro-Québec pour le déplacement de 3 poteaux lors des travaux de la 7<sup>e</sup> avenue.

**URBANISME**

- **Consultation publique : 573-R : Résultat**

**202409-013** **ADOPTION : Règlement n° 573-P2 – 2<sup>e</sup> projet de règlement modifiant le règlement de zonage 476 pour la municipalité de Saint-Fabien afin de modifier les hauteurs de bâtiment principal dans certaines zones**

il est proposé par monsieur Stephan Simoneau  
et unanimement résolu

que l'adoption du règlement soit reportée à une prochaine séance.

**202409-014** **AVIS DE MOTION : Règlement n° 573-R**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Daniel Lebel, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 573-P2 – 2<sup>e</sup> projet de règlement modifiant le règlement de zonage 476 pour la municipalité de Saint-Fabien afin de modifier les hauteurs de bâtiment principal dans certaines zones

202409-015 **ADOPTION : Règlement n° 574-P – Projet de règlement modifiant le règlement de plan d’implantation et d’intégration architecturale 456 pour la municipalité de Saint-Fabien afin de modifier les notions de référence et des travaux assujettis**

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN

**RÈGLEMENT N° 574-P**

**PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D’IMPLANTATION ET D’INTÉGRATION ARCHITECTURALE 456 POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FABIEN AFIN DE MODIFIER LES NOTIONS DE RÉFÉRENCE ET DES TRAVAUX ASSUJETTIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a adopté un règlement de plan d’implantation et d’intégration architecturale portant le no 456 pour le secteur de Saint-Fabien-sur-mer ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement a pour but d’exiger, de la part d’un requérant qui demande un permis de construction, la présentation d’un plan d’implantation et d’intégration architecturale;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement ne réfère pas au bon règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QUE** la majorité des travaux sur un bâtiment principal devrait faire l’objet d’une présentation d’un plan d’implantation et d’intégration architecturale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Daniel Lebel  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement portant le numéro 574-P est et soit adopté  
et que le conseil ORDONNE ET STATUE par ce règlement, ce qui suit :

Article 1 **NUMÉRO ET TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le numéro 574-P et s’intitule « *Projet de règlement modifiant le règlement de plan d’implantation et d’intégration architecturale 456 pour la municipalité de Saint-Fabien afin de modifier les notions de référence et des travaux assujettis* ».

Article 2 **RÉFÉRENCE AU PLAN DE ZONAGE**

L’article 7 intitulé « Référence au plan de zonage » est modifié. La modification consiste à remplacer le chiffre « 244 » par le chiffre « 476 ».

Article 3 **ZONES ASSUJETTIES**

L’article 8 intitulé « Zones assujetties » est modifié. La modification consiste à ajouter la zone Rur-62 dans la première phrase de l’alinéa.

Article 4 **TRAVAUX ASSUJETTIS**

L’article 9 intitulé « Travaux assujettis » est modifié. La modification consiste à remplacer le texte du premier alinéa par le texte suivant :

« Les dispositions du présent règlement s’appliquent à tous les projets de construction, de transformation ou d’agrandissement d’un bâtiment principal dans les zones indiquées à l’article 8. »

Article 5 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme*.

ADOPTÉ À SAINT-FABIEN PAR LA RÉSOLUTION NO 202409-015  
CE 3<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2024.

Mario Beauchesne,  
Maire

Yves Galbrand,  
Directeur général et greffier trésorier

202409-016 **AVIS DE MOTION : Règlement n° 574-R**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur Pierre Bellavance, qu’il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro n° 574-R – Règlement modifiant le règlement de plan d’implantation et d’intégration architecturale 456 pour la municipalité de Saint-Fabien afin de modifier les notions de référence et des travaux assujettis

## COMPTES DU MOIS D'AOUT 2024

- Salaires employés : 374 663.71 \$ (5 semaines)

### 202409-017 ADOPTION DES COMPTES COURANTS D'AOÛT 2024

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau et résolu à l'unanimité que les comptes du mois d'aout 2024 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 118 133.11\$ soient approuvés. Ladite liste comprend vingt-trois (23) paiements par virement et le chèque numéro 8361.

### 202409-018 ADOPTION DES COMPTES D'AOÛT 2024 : 7<sup>e</sup> avenue

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance et résolu à l'unanimité que les comptes pour le projet 7<sup>e</sup> avenue du mois d'aout 2024 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant 230 156.31\$ soient approuvés. Ladite liste comprend un (1) paiement par virement et le chèque numéro 8362.

### 202409-019 ADOPTION DES COMPTES D'AOÛT 2024 : Politique familiale

Il est proposé par monsieur Daniel Lebel et résolu à l'unanimité que les comptes pour le projet politique familiale du mois d'aout 2024 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant 3000.00\$ soient approuvés. Ladite liste comprend le chèque 8363.

### 202409-020 ADOPTION DES COMPTES D'AOÛT 2024 : PRABAM

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau et résolu à l'unanimité que les comptes pour le projet PRABAM du mois d'aout 2024 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant 18 535 .11\$ soient approuvés. Ladite liste comprend un (1) paiement par virement et le chèque numéro 8364.

## DIVERS

## PÉRIODE DE QUESTIONS

## CERTIFICATION DE LA DISPONIBILITÉ DES FONDS

Je soussigné, Yves Galbrand, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité de Saint-Fabien dispose des fonds suffisants pour pourvoir aux paiements desdits comptes.

## APPROBATION DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE

Je soussigné, monsieur Mario Beauchesne, maire de la municipalité de St-Fabien, approuve par ma signature chacune des résolutions au procès-verbal.

### 202409-021 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Daniel Caissy et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20h16.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général / Greffier-trésorier